

<https://enseignants.se-uns.org/Des-mesures-de-carriere-pour-2025>



enseignants de l'Unsa



Des mesures de carrière pour 2025 ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 30 avril 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère envisage de « dynamiser » les milieux de carrière des enseignants, CPE et PsyEN. Qu'en est-il vraiment ? Certaines mesures iraient dans le bon sens mais elles ne concerneraient pas les fins de carrière et ne régleraient pas le problème du pouvoir d'achat. À ce jour, les arbitrages budgétaires n'ont toujours pas eu lieu. En conséquence, les avancées envisagées verront-elles ou non le jour ?

Réduction de certains échelons

Le ministère envisage de réduire de six mois les durées des échelons 5, 6, 7 et d'un an l'échelon 8. Ces mesures entreraient en vigueur dès le 1er septembre 2025.

Échelons	Durées actuelles	Durées à partir du 01/09/2025
5	2,5	2
6	3 (2 pour 30 %)	2,5
7	3	2,5
8	3,5 (2,5 pour 30 %)	2,5

Des modalités de reclassement des agents concernés au 1er septembre 2025 sont prévues.

Les *boosts* aux échelons 6 et 8 disparaîtraient.

Pour les personnels ayant eu un rendez-vous carrière en 2024/2025 et qui bénéficieraient du *boost*, les deux dispositifs se superposeraient.

Une augmentation du taux de promotion à la hors-classe

Le taux actuel de passage à la hors-classe est de 23 %. Il est envisagé pour les années suivantes, de le porter à 25 % en 2026, 27 % en 2027 et 29 % en 2028.

Un repositionnement des rendez-vous de carrière

Un repositionnement des rendez-vous de carrière est prévu afin de les répartir sur l'ensemble de la carrière. Le projet présenté par le ministère prévoit :

- le 1er rendez-vous 4 ans après la titularisation ;
- le 2e rendez-vous l'année précédant l'éligibilité à la hors-classe ;
- le dernier l'année précédant l'éligibilité à la classe exceptionnelle.

Pour l'année 2025-2026, les rendez-vous de carrière des échelons 6 et 8 ne seraient pas organisés.

Le projet de décret prévoit également un délai de carence de 3 ans de service :

- dans la classe normale d'un corps enseignant, de personnel d'éducation ou de psychologue de l'Éducation nationale pour l'accès à la hors-classe ;
- dans la hors-classe du corps de promotion pour pouvoir prétendre à être éligible à la classe exceptionnelle.

L'avis du SE-Unsa

Le projet de réduire la durée des échelons 5 à 8 et d'augmenter les taux de promotion à la hors-classe constituerait une avancée pour les collègues concernés et permettrait un accès plus rapide à ce grade pour tous.

En revanche, le SE-Unsa est opposé à tout délai de carence qui pénaliserait un certain nombre de collègues et ralentirait leur déroulement de carrière.

Pour le SE-Unsa, la perspective d'un repositionnement des rendez-vous de carrière mérite d'être travaillée.

Cependant, le SE-Unsa revendique que le déroulement de carrière soit déconnecté de l'évaluation et qu'une carrière complète se déroule sur trois grades pour tous !

Pour aller plus loin, il est impératif :

- d'élargir la plage d'appel à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ;
- de créer des échelons supplémentaires à la classe normale et à la hors-classe pour permettre des progressions de rémunérations dans l'attente de promotions.

Ces différentes mesures ne sont pas encore à la hauteur des enjeux tant en termes salariaux que du point de vue de l'attractivité. Il est impératif que la revalorisation des carrières soit ambitieuse et concerne l'ensemble de la carrière.

Les mesures d'augmentation régulière de la valeur du point d'indice ne peuvent pas être systématiquement écartées.